LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Tages Multi Arbitrages - FR0007068879

FIA soumis au droit français

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, de classification "Fonds de multigestion alternative" a pour objectif, au travers de son maître UFG ALTERAM ARBITRAGES MASTER, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'EONIA capitalisé + 1.50% en rythme annuel, sur la période de placement recommandée supérieure à 2 ans. La performance du fonds nourricier sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Eonia capitalisé

L'investissement de La Française Tages Multi Arbitrages est réalisé à hauteur de 85% minimum au travers du fonds maître et à titre accessoire en liquidités.

Stratégie d'investissement du fonds maître : *Pour atteindre l'objectif de gestion, la société de gestion :*

a) mettra en œuvre pour la construction du portefeuille du FCP trois étapes distinctes : 1) « Top Down » : une allocation d'actif dynamique entre les différentes stratégies d'arbitrages, 2) « Bottom-Up » : les investissements en fonds d'investissement alternatifs sont classés par types de stratégies et visent à suivre l'indice de la stratégie correspondant, 3) Contrôle et gestion des risques. L'allocation sera toujours diversifiée en termes de stratégies et de nombre de fonds d'investissements.

b) de manière particulière : 1) aura recours aux techniques classiques de multi-gestion alternatives et 2) pourra, de manière opportuniste et discrétionnaire, couvrir les risques directionnels via l'achat et / ou la vente d'instruments financiers à terme.

Stratégies utilisées : le FCP investira de façon prépondérante (75% de ses actifs en moyenne) dans des fonds qui appliquent des stratégies d'arbitrages, et se réserve la possibilité d'investir dans des fonds appliquant des stratégies de Global macro.

Le fonds pourra également, de manière tactique, investir sur des stratégies ayant un caractère directionnel sur les classes d'actifs actions, crédit et devises à hauteur de 15% maximum de l'actif, via des instruments financiers à terme.

Le FCP vise à conserver une volatilité cible de 5% maximum (hors circonstances exceptionnelles de marché).

Le portefeuille du FCP sera investi dans des fonds d'investissements de droit étranger, des ETF, domiciliés ou non dans des pays membres de l'OCDE, eux-mêmes gérés selon différentes stratégies de gestion alternative. Le fonds pourra également investir dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE et dans des fonds tels que décrits au paragraphe "Actifs utilisés" du prospectus.

Le fonds pourrait être exposé jusqu'à 100% sur les pays hors OCDE.

Le gérant du FCP pourra, de manière opportuniste et discrétionnaire, intervenir sur les marchés des instruments financiers à terme organisés et de gré à gré dans un objectif de couverture des positions résiduelles et/ou d'exposition sur les marchés actions, crédit et devises que LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS aura identifiés dans le cadre de son Comité de suivi. Lorsqu'elles sont utilisées dans un objectif de couverture, ces opérations ne sont pas limitées en termes de pourcentage.

Dans le cadre de son exposition aux risques directionnels, le fonds pourra intervenir sur ces marchés dans les limites suivantes : i) actions 5% maximum du delta actions et 5% maximum d'engagement (via des contrats futures), ii) crédit : 10% en nominal, iii) devises : 5% maximum.

Ces opérations sont réalisées dans la limite maximum d'une fois l'actif du FCP.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

Modalités de rachat : Les rachats sont centralisés à 11H00 auprès de La Française AM Finance Services trente cinq (35) jours calendaires avant le dernier jour de Bourse (J) de chaque mois et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative publiée en J + 20 jours (calendaires) avec règlement en J+21.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète le risque des stratégies alternatives en portefeuille (arbitrage, valeur relative, évènementielle et Global Macro) et des thèmes d'investissement tactiques dans lesquels le fonds investit.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

la catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques de gestion : risque d'amplification des pertes du fait du recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de crédit : risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité des fonds sous-jacents : risque lié aux fonds d'investissement étrangers qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou étranger conformes à la Directive européenne.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont exposées dans le prospectus du FCP maître.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

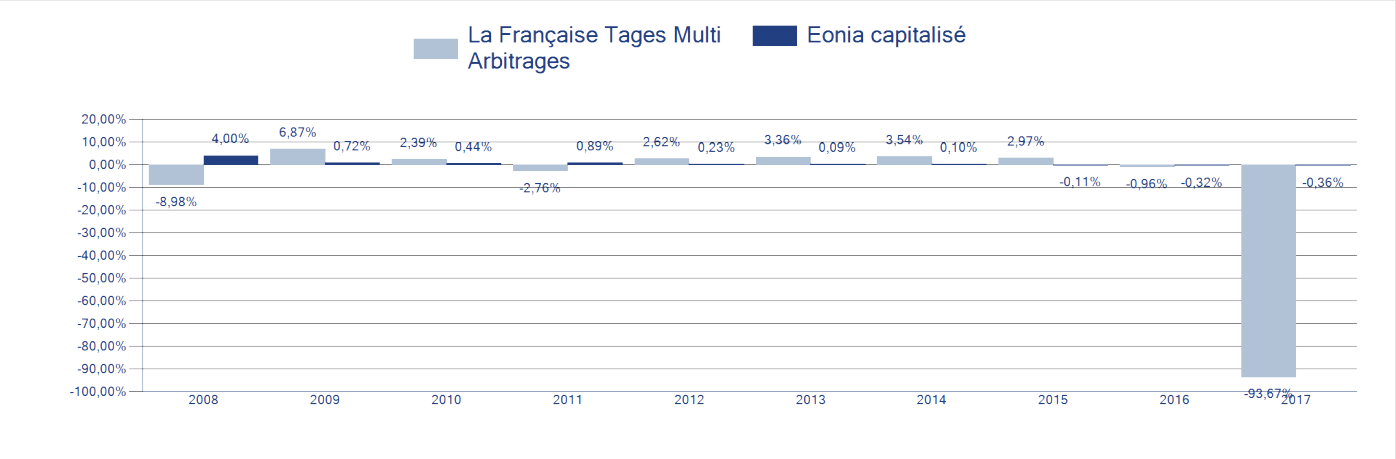
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,01 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 29/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**)Commission variable égale à 20 % TTC maximum de la performance supérieure à l'EONIA capitalisé + 1.50%

(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 29/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.
Commission de surperformance : A partir du 31/10/2012 : 20% TTC maximum de la performance supérieure à l'EONIA capitalisé + 1.50% (au lieu de 1%)
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 18 à 20 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



Le fonds maître investit dans des fonds qui appliquent des stratégies d'arbitrages. A compter du 31/10/2012, il pourra également investir dans des stratégies Global macro et pourra être exposé à des risques directionnels sur différentes classes d'actifs (actions, crédit, devises).
Fin 2016 : mise en liquidation du fonds
FCP créé le : 07/02/2002
Performance calculée en EUR
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services
Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maitre et nourricier : disponible gratuitement sur le site http://www.la-francaise.com ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilieres@lafrancaise-group.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris
Autres catégories de parts : Néant
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com
Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : http://lfgrou.pe/MnDZx7. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2018